

INVITATION

Parce qu'elle a hébergé Yvan Colonna pendant sa cavale, Patrizia Gattaceca comparaît devant le tribunal correctionnel de Paris du 19 au 26 mai 2010. Avec quatre autres personnes, elle devra répondre des chefs d'accusation d' "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste" et de "recel de malfaiteur". Lors d'une

**Conférence de presse
le 07 mai 2010 à 11 h
siège national
de la Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet
75018 Paris**

la Ligue des droits de l'Homme abordera cette affaire. Elle interviendra sur les chefs d'accusation retenus et rappellera le contexte qui prévalait entre 1998 et 2003 dans le cadre des investigations liées à l'assassinat du Préfet Erignac.

Elle présentera le manifeste de la désobéissance à la justice d'exception initiée par sa section

de Corse et des personnalités dont des députés européens.

Interviendront :

- Jean Pierre Dubois, Président de la Ligue des droits de l'Homme
- Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH
- Patrizia Gattaceca
- André Paccou, membre de la section de Corse et du Comité central de la LDH

Seront également présents :

- François Alfonsi, Député européen
- Isabelle Denise, responsable du service juridique de la LDH
- Dominique Rénucci, Présidente de la section de Corse de la LDH
- Michèle Zévaco, déléguée du comité régionale de Corse
- Christine Mattei Paccou, secrétaire de la section de Corse de la LDH